



*Direction de l'Education et des lycées*

2019/10/00638

A R R E T E

### LE PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL

- VU le Code général des collectivités Territoriales
- VU le Code de l'Education,
- VU la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,
- VU la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,
- VU le décret n°2006-753 du 29 juin 2006 relatif au prix de la restauration scolaire pour les élèves de l'enseignement public
- VU l'arrêté n°2019/08/00433 du 30 août 2019 portant délégation de signature
- VU la délibération de la Commission permanente du Conseil Régional n°CP-2019-06/10-88-3066 du 28 juin 2019, relative à la fixation des tarifs de restauration et d'hébergement des EPLE,
  
- VU la proposition faite par le Conseil d'Administration du TLPU114 - LYCEE ETIENNE MIMARD

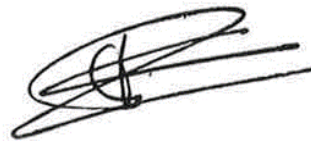
## ARRÊTE

- Article 1<sup>er</sup>** : Les tarifs de restauration et d'hébergement du TLP114 - LYCEE ETIENNE MIMARD, pour l'année 2020 sont fixés selon le tableau ci-joint.
- Article 2** : Monsieur le directeur général des services, Madame la Payeure Régionale, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.
- Article 3** : Le présent arrêté sera affiché et publié au recueil des actes administratifs de la Région.

Fait à Lyon, le 20 novembre 2019

Pour le Président et par délégation

Le Directeur



Marc CHILE

## **TARIFS DE RESTAURATION ET D'HEBERGEMENT 2020**

Code Région et nom de l'établissement :

TLPU114 - LYCEE ETIENNE MIMARD

CATEGORIES	TARIFS 2020	AUGMENTATION
Tarif ticket élèves	4,30	1,42%
FORFAIT DP 5 JOURS	0,00	0,00%
FORFAIT DP 4 JOURS	0,00	0,00%
FORFAIT DP 3 JOURS	0,00	0,00%
FORFAIT DP 2 JOURS	0,00	0,00%
FORFAIT DP 1 JOUR	0,00	0,00%
FORFAIT INTERNAT 5 JOURS	1719,00	1,38%
FORFAIT INTERNAT 4 JOURS	0,00	0,00%
FORFAIT INTERNAT 3 JOURS	0,00	0,00%
FORFAIT INTERNAT 2 JOURS	0,00	0,00%
INTERNE / EXTERNE	0,00	0,00%
INTERNE / HEBERGE	1038,60	1,41%
PERSONNELS REGION	3,00	
AUTRES PERSONNELS CATEGORIES B & C	3,25	
AUTRES COMMENSAUX HORS CATEGORIES B & C	5,33	
PASSAGERS	6,20	
ETUDIANT TARIF CROUS CONNU AU 1/08	3,30	
REPAS EXCEPTIONNEL	15,50	